

**PROVINCE DE QUÉBEC**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 7 DÉCEMBRE 2012

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 7 décembre 2012*

Aujourd'hui, à seize heures quarante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 1 Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics
- n<sup>o</sup> 2 Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques du Québec (*titre modifié*)
- n<sup>o</sup> 4 Loi modifiant la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité
- n<sup>o</sup> 5 Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 6 Loi concernant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction
- n<sup>o</sup> 8 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale

- n° 9 Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
- n° 15 Loi permettant l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles dans certaines entreprises du secteur des pâtes et papiers
- n° 200 Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe
- n° 201 Loi constituant la Mutuelle de microfinance (Québec)

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.